

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DU COMMERCE**



**POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LE
DOMAINE DU COMMERCE**

Septembre 2015

Le plan d'action du Ministère du Commerce, au titre de l'année 2015, vise à prendre en charge les dysfonctionnements qui affectent le secteur tant au plan institutionnel et organisationnel qu'en matière de régulation du marché intérieur, de l'organisation des activités, de lutte contre les pratiques commerciales frauduleuses, de contrôle économique, de protection du consommateur, de développement des circuits de distribution et d'encadrement du commerce extérieur.

Par ailleurs, d'autres actions d'accompagnement sont prévues et ayant trait au redéploiement des effectifs afin d'assurer une couverture rationnelle du tissu économique et commercial et de garantir ainsi une présence marquée et régulière sur le terrain des agents de contrôle ainsi que le lancement d'une véritable politique de formation, de recyclage et de mise à niveau visant le renforcement des capacités d'intervention de la ressource humaine du secteur.

Enfin, la refonte, l'adaptation et la mise à niveau de la législation et de la réglementation commerciale, déjà entamée ainsi que la réorganisation de l'administration centrale, des services extérieurs et des structures d'appui constituent, également, des actions urgentes et prioritaires à mettre en œuvre durant cette période.

Aussi et dans la perspective d'une utilisation efficiente des moyens humains et matériels disponibles et de la modernisation du mode de fonctionnement du secteur, il est préconisé la mise en place du réseau Intranet du secteur ainsi que du système d'information et de communication à travers le développement de banques de données et d'applications informatiques dans le but de promouvoir le recours, tant par les personnels et les structures du secteur que par les citoyens, aux NTIC comme moyens d'échanges, de communication et de gestion.

L'amélioration de la gouvernance dans le secteur constitue également un axe central du programme d'action projeté à différents niveaux d'organisation du secteur.

Pour la seule année 2015, le secteur du commerce a identifié près de 220 actions prioritaires réparties autour de 09 chapitres clés visant des objectifs principaux et spécifiques et tendant d'une part à lancer et accompagner les chantiers prioritaires inscrits dans le programme du Gouvernement et d'autre part à résorber les déficits et les différentes carences relevées dans le fonctionnement et dans la mise en œuvre de la stratégie du secteur.

1- Au plan de la mise à niveau du cadre législatif et réglementaire :

- l'adaptation et la mise à niveau du cadre législatif et réglementaire régissant l'ensemble des activités commerciales, la protection du consommateur et le contrôle de la qualité et de la conformité des produits à travers la révision de près de quarante (40) textes législatifs et réglementaires.

2- Au plan de l'amélioration de la régulation économique et de l'organisation des marchés :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de régulation commerciale et de distribution ;
- l'organisation du marché et la révision de la politique nationale de la concurrence ;
- la réhabilitation, la modernisation, le renforcement et le développement des infrastructures commerciales aux stades de gros et de détail ;
- la modernisation et l'amélioration des procédures d'inscription et de gestion du registre du commerce ;
- le redéploiement des Chambres de Commerce et d'Industrie.

3- Au plan de l'amélioration du système national de la qualité :

- l'amélioration du système national de la qualité ;
- la réalisation, l'achèvement et l'équipement des 53 laboratoires inscrits ;
- la réalisation et la mise en fonction du Laboratoire National d'Essai (LNE) ;

4- Au plan de la modernisation et de l'amélioration de l'efficacité du dispositif de contrôle économique et la répression des fraudes :

- le renforcement et la modernisation du dispositif en place de contrôle économique et de la répression des fraudes ;
- la réalisation d'un ambitieux programme de réalisation de laboratoires d'analyse de la qualité et de la répression des fraudes.

5- Au plan de la lutte contre les activités informelles :

- le renforcement du dispositif de concertation avec les différents secteurs institutionnels concernés sur la problématique des activités économiques et commerciales informelles ;
- l'achèvement des infrastructures commerciales en cours (marchés de gros, marchés couverts et marchés de proximité), afin d'offrir les moyens d'insertion des intervenants informels dans la sphère formelle et assurer une meilleure politique de régulation.

6- Au plan de la promotion et de la maîtrise du commerce extérieur :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion, de développement et de diversification des exportations hors hydrocarbures ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale d'encadrement des importations des marchandises ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique de coopération audacieuse ;

7- Au plan de l'information économique et commerciale :

- la mise en place d'un système sectoriel d'information ;
- la mise en place d'une politique de communication.

8- Au plan de la valorisation des ressources humaines :

- le renforcement des capacités techniques et managériales du secteur ;
- la réalisation de l'école de formation des personnels du secteur ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique sectorielle de valorisation de la ressource humaine, par la mise en place d'un plan national de formation et de perfectionnement des personnels du secteur en relation avec les écoles et instituts spécialisés.

9- Au plan des actions de redéploiement des moyens humains et matériels, de modernisation du mode d'organisation et de fonctionnement des institutions du secteur :

- la révision des modes d'organisation et de gestion des services en relation avec les opérateurs économiques.

10- Au plan de la modernisation des structures de soutien et d'appui à la politique sectorielle :

- le redéploiement, la modernisation et la mise à niveau des structures d'appui du secteur : ALGEX, CACQE, SAFEX, CNRC, CACI, EPE MAGROS ;
- le redéploiement, la réorganisation et la modernisation des services déconcentrés du Ministère du Commerce : Directions Régionales, Directions de Wilaya, Inspections Territoriales et Inspections aux frontières.

11- Au plan de la simplification et de l'amélioration des procédures administratives des différents services publics du secteur, notamment :

- l'amélioration de la gestion moderne du registre du commerce ;
- la simplification des procédures administratives ayant trait aux autorisations et certifications.

12 - Au plan du renforcement et de l'achèvement du programme d'équipement et d'investissement du secteur du commerce :

- l'achèvement des programmes d'équipements administratifs ;
- l'achèvement des projets de laboratoires ;
- l'acquisition d'équipements scientifiques de contrôle et d'analyse de la qualité des produits.

13- Au plan de l'amélioration de la bonne gouvernance :

- l'amélioration de la bonne gouvernance dans le secteur du commerce à différents niveaux par la mise en place de règles et dispositifs transparents ;

- la gestion et le traitement des requêtes émanant des opérateurs économiques et des citoyens.

En conclusion, la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions à l'horizon 2019, permettront de repositionner le secteur du commerce au plan national aux normes internationales en la matière en résorbant les dysfonctionnements qui persistent à ce jour et œuvreront à renforcer le jeu de la concurrence et partant celui de la régulation du marché dans son ensemble, comme elles garantiront une meilleure protection du consommateur.

Enfin, les actions en direction du commerce extérieur contribueront à renforcer la diversification de l'économie nationale et une meilleure intégration à l'économie régionale et mondiale.
